

AVIS

Le Maire de la Commune de VILLEFONTAINE a prescrit par arrêté n°2024/341, en date du 22 octobre 2024, la mise à l'enquête publique du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, qui concerne la modification du règlement afin de faciliter l'instruction des dossiers en réduisant les écarts d'interprétation, du zonage et des orientations d'aménagement et de programmation du projet ANRU du centre-ville notamment les îlots 6, 7, 7bis, 9, 12 et 14 (anciennement 15)

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Villefontaine du vendredi 8 novembre 2024 au lundi 9 décembre inclus. Monsieur Jean-Yves BOURGUIGNON a été désigné comme Commissaire Enquêteur par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble n° E24000125/38 en date du 24 juillet 2024.

Il se tiendra à la disposition du public à l'Hotel de ville Annexe, sis 8 impasse Ambroise Croizat 38090 VILLEFONTAINE, pendant l'enquête :

- Le vendredi 8 novembre 2024 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 15 novembre 2024 de 15h30 à 17h00
- Le mercredi 20 novembre 2024 de 14h00 à 17h00
- Le lundi 9 décembre 2024 de 14h00 à 17h00

Le dossier est consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de la mairie de Villefontaine à l'adresse : www.villefontaine.fr
- Sur support papier en mairie de Villefontaine, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le 1^{er} samedi du mois de 8h30 à 12h00.

Le public pourra consigner ou adresser ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, tenu à sa disposition à la mairie de Villefontaine, à l'adresse suivante : Hôtel de Ville Annexe – Service Urbanisme – 8 impasse Ambroise Croizat 38090 VILLEFONTAINE.
- Par courrier, au commissaire enquêteur, en mairie de Villefontaine, à l'adresse précédemment citée – En mentionnant : « Révision du PLU - A l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur »
- Par voie électronique, à : enquete.publique@mairie-villefontaine.fr

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU de Villefontaine sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la ville.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Villefontaine pendant un an après la date de clôture de l'enquête.